

L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIVE



Plébiscitée par les salariés et les entreprises, l'épargne salariale **approche le niveau record de 230 Mds€ ***

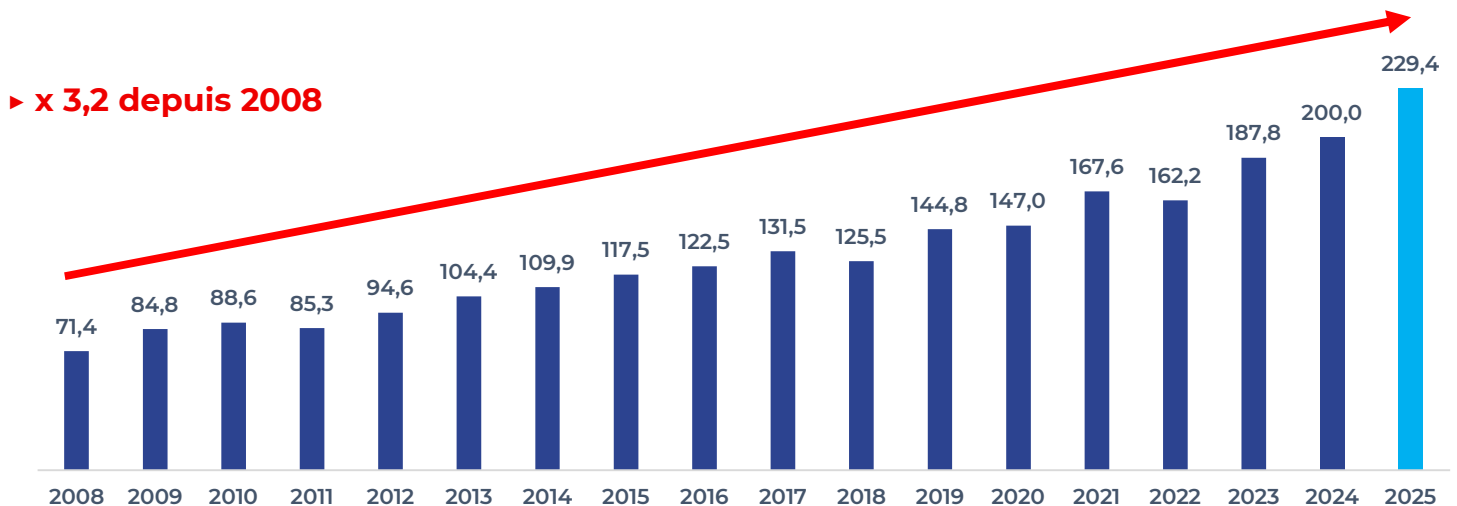
- **Encours d'épargne salariale et retraite à un niveau record : 229,4 Mds€ (+ 14,7 % sur un an)**
 - ▶ **191 Mds€** sur les plans d'épargne entreprise (**PEE**), soit + 14,8 % sur un an.
 - ▶ **39 Mds€** sur l'épargne retraite d'entreprise collective (**PERCO et PER d'entreprise collectif**), soit + 14,2 % sur un an.
 - ▶ Répartition : **fonds diversifiés (144 Mds€), fonds d'actionnariat salarié (85 Mds€).**
- **Gestion pilotée majoritaire en épargne retraite**
 - ▶ **68 % des épargnants ont choisi ce mode de gestion.**
 - ▶ Encours correspondants : 15,5 Mds€, soit + 16,7% sur un an.
- **Entreprises équipées en hausse**
 - ▶ **442 000 entreprises proposent un PEE et/ou un PER**, soit + 26 000 sur un an. **99% sont des PME** (moins de 250 salariés), représentant 26 % des salariés bénéficiaires.
 - ▶ **403 000 entreprises offrent un plan d'épargne entreprise** (soit + 24 700 sur un an) et **262 000 un plan d'épargne retraite collectif** (soit + 21 800 sur un an).
- **13,2 millions de comptes salariés, soit + 402 000 sur un an**
 - ▶ **77 % des salariés** des entreprises équipées, montant moyen détenu : 17 100€.
- **Collecte en hausse, tirée par l'épargne retraite**
 - ▶ **23,4 Mds€ de collecte brute, vs 21,7 Mds€ en 2024**, tirée par la participation (+ 6,3 Mds€) et l'intéressement (+ 7,3 Mds€), qui représentent 59% des flux, devant les versements volontaires (21 %) et l'abondement des entreprises (20 %).
 - ▶ **2,8 Mds€ de collecte nette sur l'épargne retraite** contre **- 380M€ pour les plans d'épargne entreprise**, malgré une collecte brute record de 18,8 Md€, affectée par les prises de bénéfices sur les fonds d'actionnariat salarié (-3,6 Mds€), après plusieurs années de forte performance des marchés actions.
 - ▶ **Près de 6 millions de salariés** ont épargné **pour un montant moyen de 3 900 €.**
 - ▶ **Les montants issus de la participation et de l'intéressement atteignent chacun 2 000 €** en moyenne
- **Rachats en hausse : - 21 Mds€ contre - 19 Mds€ en 2024**
 - ▶ **36% sont dus à des débloquages anticipés (soit 7,6 Mds€)**
 - ▶ **Acquisition / Agrandissement de la résidence principale** : 26 % des cas et 39 % des montants.

Des encours en progression depuis 2008

+ 14,7 % en 2025 à 229,4 Mds€ : cette progression confirme une bonne dynamique constante depuis 2008, avec un taux moyen annuel de + 7,1 %.

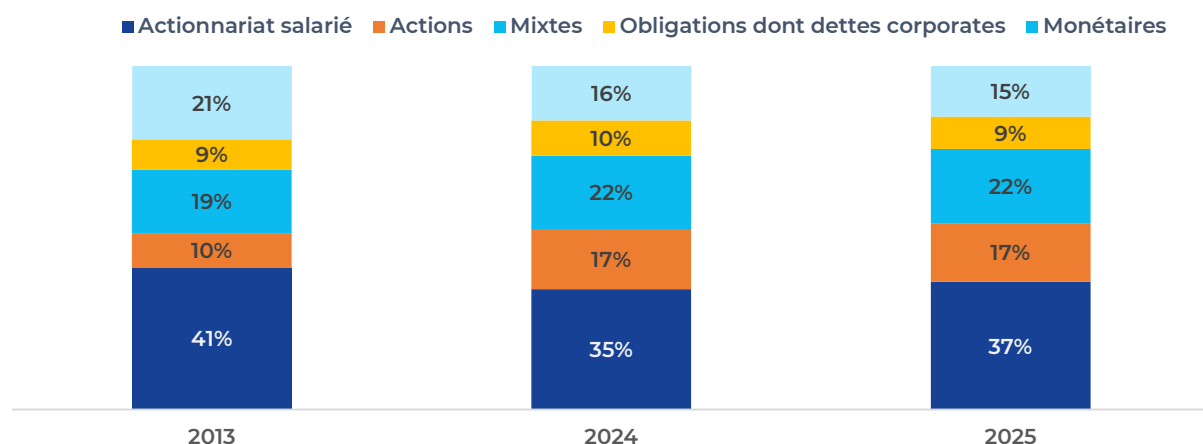
Les encours des **fonds diversifiés¹⁾** atteignent **144 Mds€**, en hausse annuelle de + 11 %, et représentent 63 % des encours. Les encours des **fonds d'actionnariat salarié** sont de **85 Mds€**, en hausse de 21,7 % par rapport à 2024.

Évolution des encours d'épargne salariale et retraite depuis 2008 (en Mds€)



Une allocation de plus en plus orientée vers les actions

Ventilation de l'encours selon les catégories de fonds d'épargne salariale



Le développement des dispositifs d'épargne retraite et de la gestion pilotée oriente à la hausse le poids relatif des fonds diversifiés au sein des encours d'épargne salariale et retraite.

Parmi les fonds diversifiés, **la part des fonds monétaires diminue** passant de 21 % en 2013 à 15 % en 2025 tandis que **celle des fonds actions progresse** fortement passant sur la période de 10 % à 17 %.

1) Les fonds diversifiés au sens de l'épargne salariale sont à distinguer des fonds d'actionnariat salarié. Les fonds diversifiés concernent donc ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires, ...et également les fonds mixtes qui combinent ces différentes classes d'actifs.

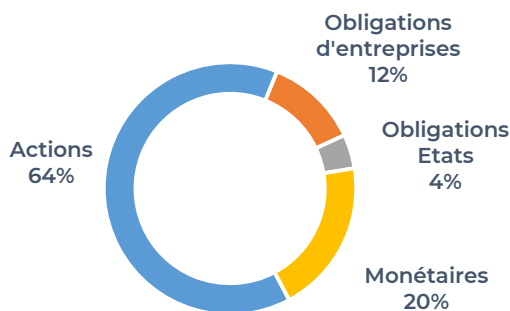
Des dispositifs qui participent au financement des entreprises françaises et européennes

Les dispositifs d'épargne salariale et retraite permettent aux salariés de se constituer une épargne de moyen et long terme (retraite).

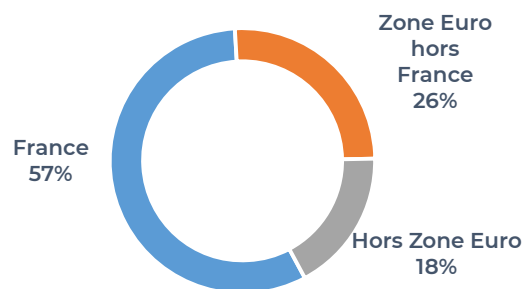
L'investissement est en conséquence fortement orienté vers les titres des entreprises.

Les actions et les obligations d'entreprises représentent respectivement 64 % et 12 % des titres en portefeuilles. C'est donc 76 % de cette épargne qui finance directement les entreprises. Les investissements sont **en faveur des émetteurs français** à hauteur de 57 % des encours au global, et 66 % des encours actions dans les portefeuilles.

Nature des titres en portefeuille



Nationalité des émetteurs en portefeuille



Des performances adaptées aux profils de risque

Sur les quinze dernières années, la performance totale nette de frais de gestion de la gestion pilotée selon les profils² de risque varie de + 41,0 % pour un profil prudent à + 117,3 % pour un profil dynamique.

Performance annualisée de + 2,3 % pour le profil prudent sur 15 ans (de + 1,8 % sur la période de 10 ans et de + 1,8 % sur la période de 5 ans).

Performance annualisée de + 3,9 % pour le profil équilibré sur 15 ans (de + 3,3 % sur la période de 10 ans et de + 3,6 % sur la période de 5 ans).

Performance annualisée de + 5,3 % pour le profil dynamique sur 15 ans (de + 4,8 % sur la période de 10 ans et de + 5,4 % sur la période de 5 ans).

Performances moyennes en gestion pilotée "horizon" sur les 5, 10 et 15 dernières années

Sur 15 ans (décembre 2010 à décembre 2025)			
	Profil prudent	Profil équilibré	Profil dynamique
Performance totale	41,0%	76,6%	117,3%
Rendement annualisé	2,3%	3,9%	5,3%
Sur 10 ans (décembre 2015 à décembre 2025)			
	Prudent	Equilibré	Dynamique
Performance totale	19,2%	38,9%	60,0%
Rendement annualisé	1,8%	3,3%	4,8%
Sur 5 ans (décembre 2020 à décembre 2025)			
	Prudent	Equilibré	Dynamique
Performance totale	9,3%	19,6%	30,2%
Rendement annualisé	1,8%	3,6%	5,4%

Performances nettes de frais de gestion.

2) Profil prudent : 20 % d'actions, 60 % d'obligations, 20 % de fonds monétaires ; Profil équilibré : 50 % d'actions, 40 % d'obligations, 10 % de monétaire ; Profil dynamique : 80 % d'actions, 20 % d'obligations, 0 % de monétaire.

Un attrait continu des salariés pour l'investissement durable et les fonds labellisés

Avec **+ 11,2 Mds€ de collecte brute** (contre + 10,3 Mds€ en 2024), les flux **vers les fonds durables** représentent 61 % des flux bruts des fonds diversifiés en 2025. Leur collecte nette s'établit à + 3,5 Mds€, contre + 3,1 Mds€ en 2024.

La **collecte brute des fonds solidaires s'établit à + 2,0 Md€** (soit 11 % des souscriptions brutes des fonds diversifiés), tandis que leur collecte nette est de + 0,5 Md€.

Des dispositifs adaptés au financement des projets de vie des salariés avec des flux croissants vers l'épargne retraite

Une collecte orientée à la hausse pour tous les dispositifs : en 2025, la collecte brute sur les dispositifs d'épargne salariale s'élève à **+ 23,4 Mds€**, en hausse de + 1,7 Mds€ par rapport à 2024.

Les flux **vers les plans d'épargne d'entreprise (PEE)** sont de **+ 18,8 Mds€** (contre + 17,5 Mds€ en 2024) et ceux **vers les plans d'épargne retraite collectifs (PERCO/ PER Collectif)** sont de **+ 4,6 Mds€** (contre + 4,2 Mds€).

Les versements se répartissent entre :

- + 6,3 Mds€ provenant de la participation (+ 0,3 Mds€ versus 2025)
- + 7,3 Mds€ provenant de l'intéressement (+ 0,5 Mds€ versus 2025)
- + 4,9 Mds€ en versements volontaires (+ 0,5 Mds€ versus 2025)
- + 4,7 Mds€ d'abondement (+ 0,3 Mds€ versus 2025)

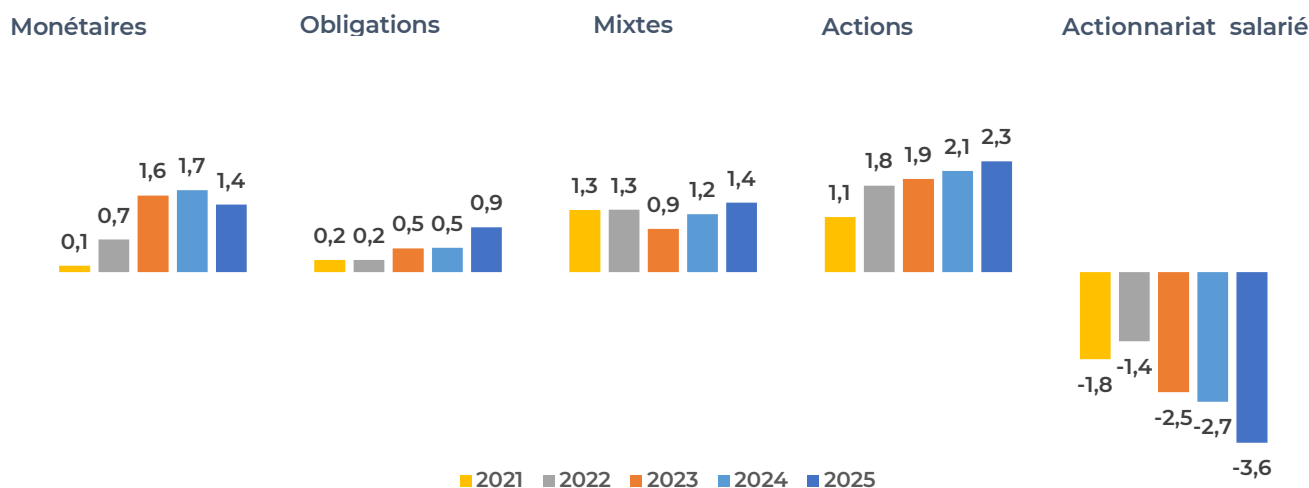
A ces versements s'ajoutent **+ 218 Mns€ de la prime de partage de la valeur** (introduite en 2024) et + 18 Mns€ de cotisations obligatoires.

Le niveau des rachats (- 21 Mds€) est en hausse par rapport à celui de 2024 (- 19 Mds€) tiré par des prises de bénéfice importantes sur les fonds d'actionnariat salarié (- 8,3 Mds€). **Les débloquages anticipés représentent 36 % des montants des rachats** (en légère hausse par rapport à 2024) soutenus par les motifs de cessation du contrat de travail et d'acquisition ou d'agrandissement de la résidence principale. Ces deux raisons représentent, respectivement, 33 % et 39 % des montants des débloquages anticipés.

La collecte nette atteint + 2,4 Mds€ (+ 2,7 Mds€ en 2024) et se répartit en **- 380 Mns€ des plans d'épargne d'entreprise (PEE)** et **+ 2,8 Mds€ vers les plans d'épargne retraite collectifs (PERCO/ PER Collectif)**.

La collecte nette des fonds diversifiés, à + 6 Mds€, est en hausse de 500 Mns€ par rapport à 2024. Elle se concentre sur les fonds actions et mixtes, + 3,6 Mds€, contre + 2,4 Mds€ pour les fonds de taux.

Évolution des flux nets des fonds d'épargne salariale (en Mds€)



L'impact de la prise en compte des critères extra-financiers sur la collecte

Parmi les fonds diversifiés, l'augmentation de l'offre et l'appétence des salariés pour **les fonds durables (SFDR)** se poursuivent. Les encours atteignent **121,3 Mds€** (112,3 Mds€ pour les fonds "article 8" de la réglementation SFDR, et 9 Mds€ pour les fonds "article 9"). Ils représentent désormais 85 % de l'encours des fonds diversifiés.

Les fonds solidaires affichent un encours de **18,4 Mds€**, participant ainsi activement au financement de l'économie sociale et solidaire.

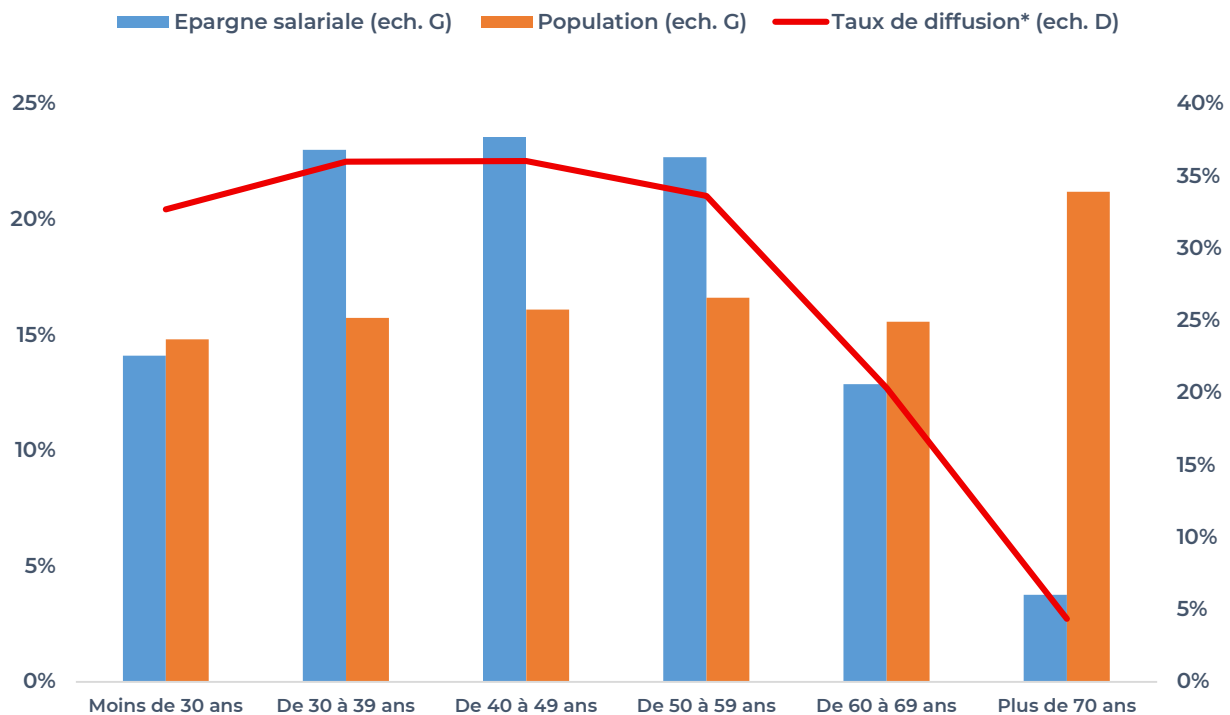
Les **128 fonds labellisés ISR** atteignent **29,2 Mds€**, et les 88 fonds **labellisés CIES** ont un encours de **39,8 Mds€**.

L'épargne de long terme plébiscitée par +1/3 des Français de 20 à 60 ans

L'épargne salariale permet de se constituer une épargne pendant sa vie active. **83 % des bénéficiaires d'épargne salariale ont entre 20 et 60 ans.** Pour ces classes d'âges, plus d'un tiers de la population est investi dans les dispositifs d'épargne salariale.

Les mécanismes de partage de la valeur offrent à 13,2 millions de salariés ou anciens salariés la capacité de se constituer un capital pour financer des projets (achat immobilier...) et un complément à la retraite.

Répartition par tranche d'âge des porteurs d'épargne salariale et de la population française



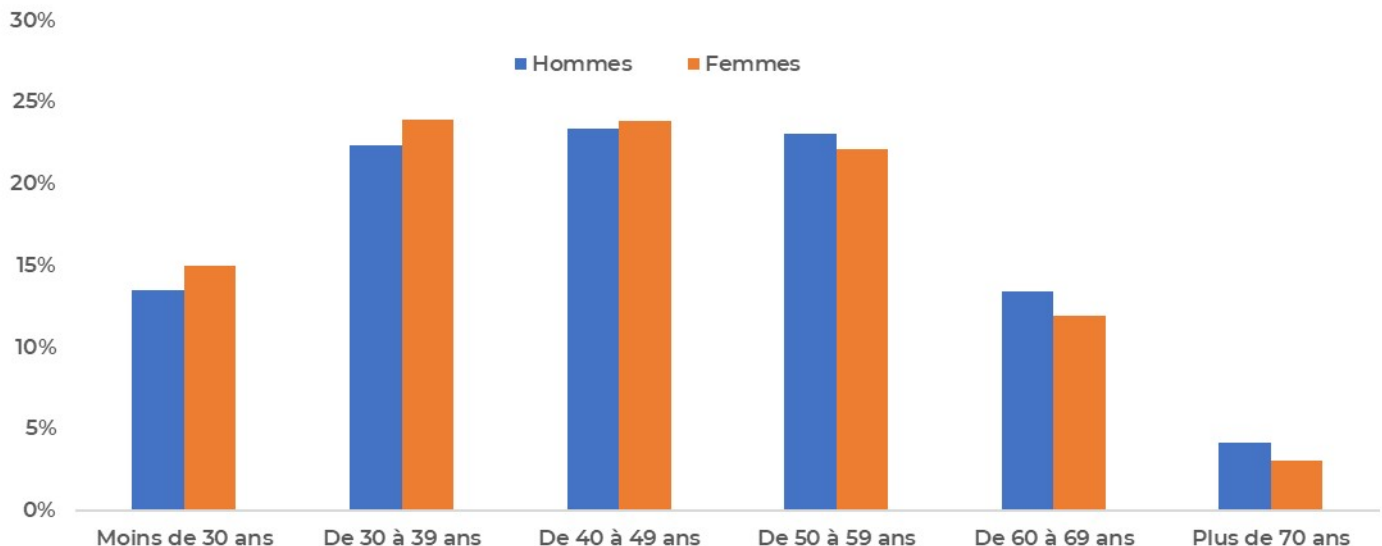
Source Insee : population de plus de 20 ans

* Nombre de porteurs par tranche d'âges

Une répartition équitable entre femmes et hommes

La diffusion de ces dispositifs dans le cadre de l'entreprise permet **d'homogénéiser les comportements d'épargne**.

Une répartition équitable entre femmes et hommes



Des mesures publiques incitatives qui soutiennent une plus forte diffusion de ces dispositifs dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite continue de progresser à 442 000 entreprises (+ 26 000 en un an), notamment grâce aux mesures adoptées dans la loi Pacte, à la suppression du forfait social sur l'intéressement, pour les entreprises de moins de 250 salariés, et sur la participation et l'abondement employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés, ainsi qu'à la mobilisation des acteurs sur le terrain et des pouvoirs publics.

La diffusion de ces dispositifs est forte vers les petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés), avec une augmentation de **+ 25 900** en un an.

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale s'élève à 403 000 (+ 24 700 sur un an) et bénéficie à 11,9 millions de porteurs et celles d'un **dispositif d'épargne retraite à 262 000** (+ 21 800 sur un an) et 4,5 millions de détenteurs.

Plus spécifiquement, concernant les dispositifs d'épargne retraite :

- 58 400 entreprises sont équipées d'un dispositif PERCO, au bénéfice de 875 000 salariés disposant de 7,2 Mds€ d'encours ;
- 204 100 entreprises sont équipées d'un dispositif PER, au bénéfice de 3,7 millions de salariés disposant de 31,8 Mds€ d'encours.

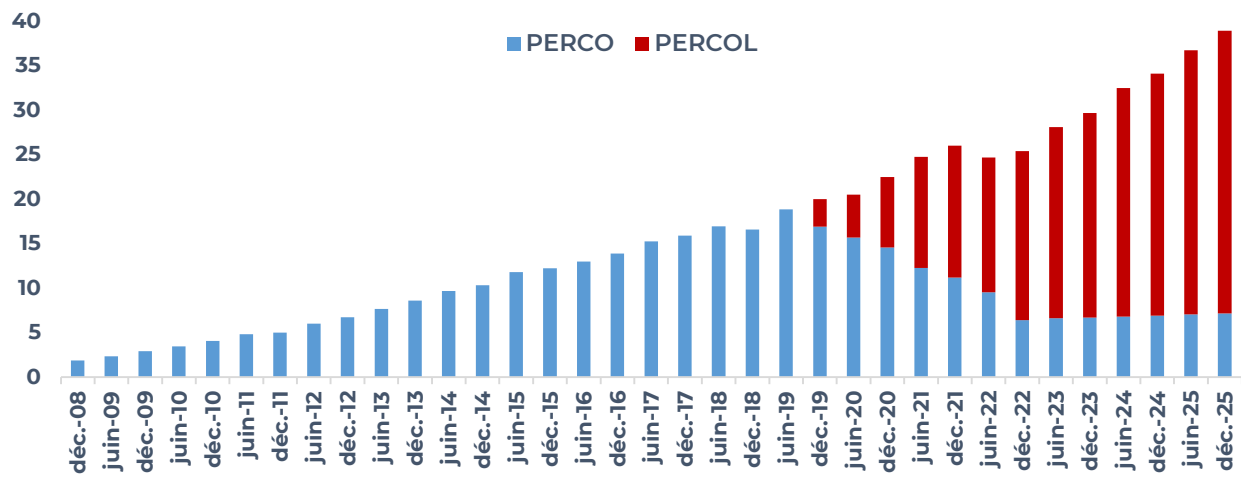
Un fort dynamisme de l'épargne retraite (PERCO et PER Collectif)

Les encours sur les PERCO et PER Collectif atteignent 39 Mds€, en hausse de + 14,2 % sur un an. La collecte nette de + 2,8 Mds€ est complétée par 650 Mns€ de transferts issus des PEE, CET et jours de congés.

Les PER Collectifs remplacent peu à peu les anciens PERCO et représentent 82 % des encours des produits d'épargne retraite collectifs en comptes-titres.

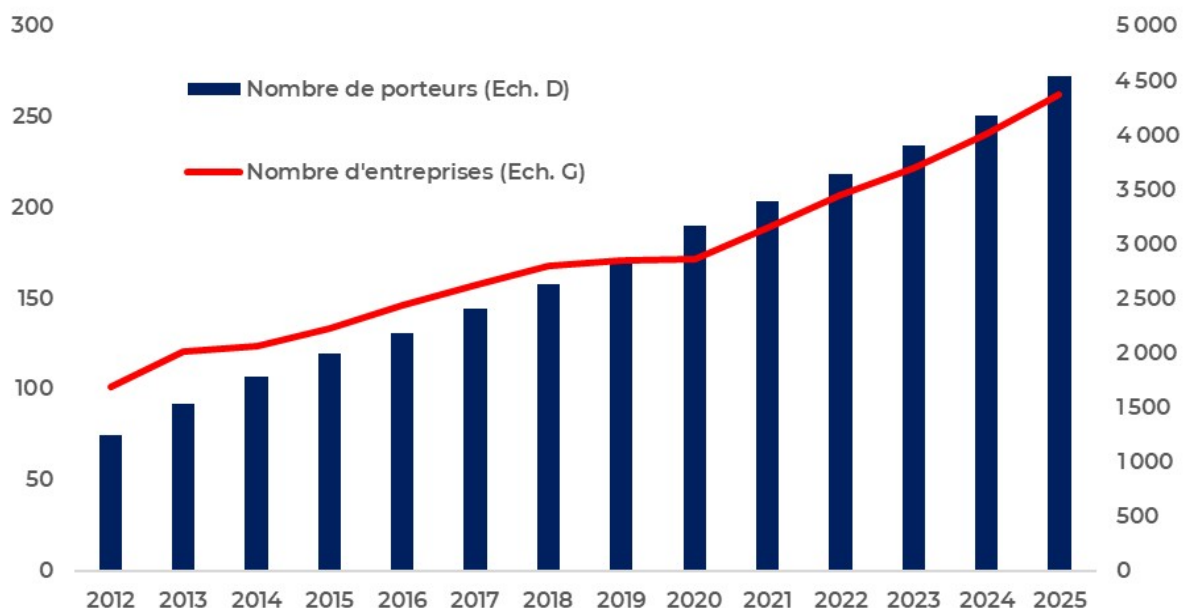
Évolution des encours PERCO & PER Collectif (en Mds€)

► 39 Mds€ à fin 2025



La diffusion des dispositifs d'épargne retraite dans les entreprises et la volonté de se constituer une épargne dédiée à la retraite accroît progressivement le nombre de salariés investis dans les PERCO et PER collectif d'entreprise. **Les mesures de la Loi Pacte ont fortement accéléré de cette tendance.**

Évolution de l'épargne retraite d'entreprise collective (en milliers d'entreprises et de porteurs)



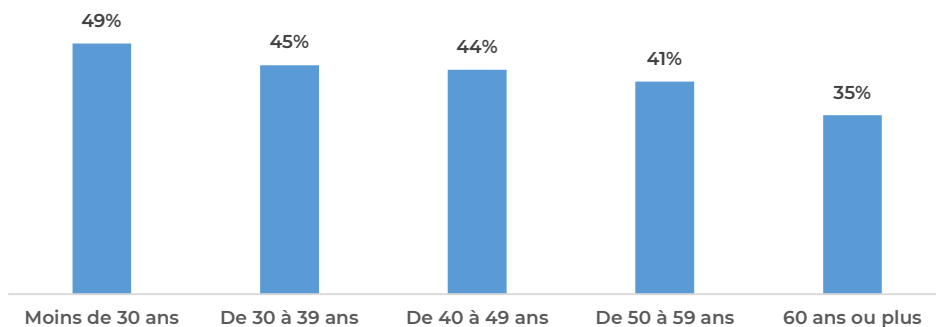
Les jeunes générations, adeptes de la gestion pilotée et des fonds orientés actions

Plus des deux tiers des porteurs de parts d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise Collectif ont opté, sur une partie ou l'ensemble de leurs avoirs, pour la **gestion pilotée**, permettant ainsi une désensibilisation progressive du risque en fonction de l'âge et du profil de l'épargnant.

En croissance de + 16,7 % sur un an, les **encours de la gestion pilotée de 15,5 Mds€** représentent 40 % des encours d'épargne retraite en 2025.

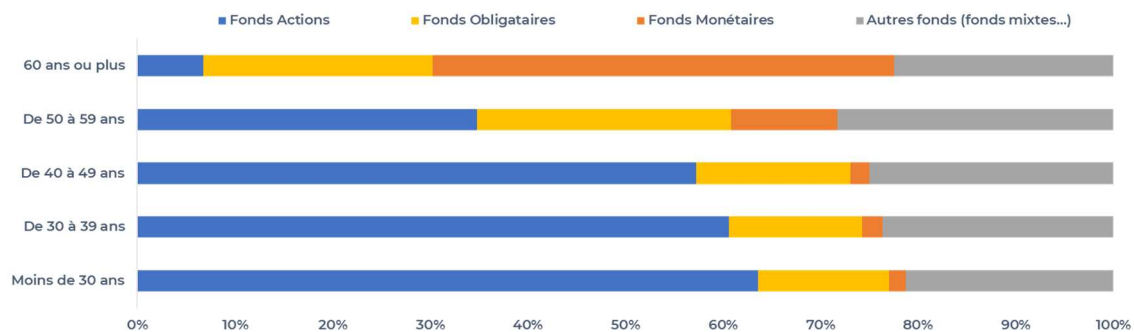
Plus spécifiquement, près de **50 % des encours d'épargne retraite des porteurs de moins de 30 ans sont en gestion pilotée en 2025**.

Part des encours en gestion pilotée parmi les détenteurs d'un dispositif d'épargne retraite



Parmi cette même population d'âge (moins de 30 ans), **l'exposition aux actions est plus marquée en gestion pilotée, 87 % des encours sont investis en fonds orientés actions** (fonds actions, fonds mixtes etc.).

Gestion pilotée : répartition des encours selon l'âge en 2024



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à 5 000 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

- Thomas Valli, directeur des Études Économiques | t.valli@afg.asso.fr | +33 (0)1 44 94 94 03
- Stéphanie Karam, économiste | s.karam@afg.asso.fr | +33 (0)1 44 94 94 04

